



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 31 janvier 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)**

L'an deux mille dix-neuf, le 31 janvier, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**PRESENTS :** François TATTI, Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7 (**Pas de quorum nécessaire – 3<sup>ème</sup> convocation**)

Votants : 1  
Pour : 1  
Contre : 0  
Non-participation : 4

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Considérant la nécessité de doter le service « entretien et maintenance » d'un outil informatisé pour le pilotage de ses actions et de sa gestion ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant que s'agissant d'une 3<sup>ème</sup> convocation, le quorum n'est pas nécessaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**

**Non-participation : MM. Pozzo di Borgo, Padovani, Rossi, Armanet**

La procédure engagée pour l'attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;

**DECIDE**

D'attribuer le marché correspondant à BERGER LEVRAULT (SIRET : 75580064600373), sis 92100 Boulogne-Billancourt, pour un montant de 26 493,40 € HT ;

OBJET : Attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)

**AUTORISE**

Le Président à signer le devis correspondant ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **13 FEV. 2020**  
et publication ou notification  
du **13 FEV. 2020**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora M. GHERAOUI

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.***